



Contribution du Syndicat National des Professionnels Infirmiers (SNPI)

au recours d'UFC-Que Choisir contre l'État pour inaction face aux déserts médicaux

Avant-propos :

Le Syndicat National des Professionnels Infirmiers (SNPI) est une organisation représentant les infirmiers et infirmières de France, engagée dans la défense de leurs intérêts professionnels et dans l'amélioration des conditions de travail et de vie des soignants. Le SNPI milite activement pour la reconnaissance et la valorisation des compétences infirmières, ainsi que pour une meilleure organisation des soins de santé en France. Fort de son expertise et de sa présence sur le terrain, le SNPI est particulièrement préoccupé par la question des déserts médicaux et les inégalités d'accès aux soins qui en découlent.

Introduction

Le Syndicat National des Professionnels Infirmiers (SNPI) tient à contribuer au contentieux à l'initiative d'UFC-Que Choisir visant à engager un recours contre l'État pour son inaction face aux déserts médicaux. En tant que représentants des infirmiers de France, nous constatons quotidiennement les conséquences dramatiques de cette inaction sur la santé de nos concitoyens et sur nos conditions de travail.

1) Constat

Les déserts médicaux sont une réalité alarmante qui ne cesse de s'aggraver. De nombreuses régions de France sont désormais dépourvues d'un accès suffisant à des soins de santé de base, laissant des milliers de personnes sans couverture médicale adéquate. Les causes de cette situation sont multiples et bien connues : inégalités de répartition géographique des professionnels de santé, manque d'incitations pour les jeunes médecins à s'installer dans les zones rurales et périurbaines, et insuffisance de politiques publiques efficaces pour remédier à ce problème.

Un rapport récent de la Cour des comptes (« Organisation territoriale des soins de premier recours » paru le 13/05/2024) souligne plusieurs facteurs contribuant à cette situation :

1. Insuffisances dans l'organisation des soins de premier recours : Les structures actuelles ne permettent pas une répartition équitable et efficiente des professionnels de santé.
2. Manque de coordination entre les acteurs locaux et nationaux : Les initiatives locales manquent souvent de soutien et de coordination avec les politiques nationales, rendant les efforts disparates et souvent inefficaces.
3. Insuffisance des mesures incitatives : Les incitations financières et professionnelles pour attirer les médecins dans les zones sous-dotées sont insuffisantes et mal adaptées

La cour est aussi très claire sur l'importance de la régulation, même partielle, que l'Etat aurait dû engager depuis longtemps (la cour souligne que cette demande est faite depuis 2017). Il est important de préciser que toutes les professions en santé, quand elle exerce en libéral, ont une forme de régulation sauf la profession médicale qui est pourtant, même en libéral, payé par les deniers publics. Malheureusement, depuis de nombreuses années le corporatisme médical bloque les évolutions nécessaires de notre système de santé grâce à la complaisance des gouvernements successifs. En effet comme l'a souligné France Assos Santé lors de son communiqué¹ ou les experts en la matière ², l'Etat a toujours préféré ne pas froisser le corps médical que réformer pour l'accès aux soins des patients. Malheureusement les conséquences sont dramatiques.

2) Conséquences :

Les inégalités de santé en France sont exacerbées par la présence de déserts médicaux, qui limitent l'accès aux soins et affectent négativement l'espérance de vie et la qualité de vie des populations concernées.

➤ Inégalités de Santé et Espérance de Vie

Selon l'INSEE, les personnes vivant dans les zones sous-dotées en professionnels de santé, telles que les régions rurales et certains quartiers urbains défavorisés, présentent une espérance de vie réduite par rapport aux habitants des zones mieux dotées. Par exemple, dans les Pays de

¹ https://www.france-assos-sante.org/communiqu%C3%A9_presse/les-syndicats-de-praticiens-font-de-l-obstruction-a-l-access-aux-soins/

² <https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/deserts-medicaux-letat-a-faute-par-inaction>

la Loire, la population résidant dans des communes sous-dotées en médecins généralistes a vu son accessibilité aux soins se dégrader, ce qui a conduit à une augmentation des inégalités. Les habitants des communes les moins bien dotées ont accès à 2,2 fois moins de consultations que ceux des communes les mieux dotées³.

➤ Impact des Déterminants Sociaux

Les inégalités de santé sont également liées aux déterminants sociaux tels que le niveau de vie, l'éducation, et l'emploi. Santé publique France souligne que ces déterminants influencent directement la qualité de vie et la santé des individus. Les populations vivant dans des conditions socio-économiques défavorisées souffrent plus fréquemment de maladies chroniques et ont une espérance de vie réduite⁴. Par exemple, les personnes appartenant aux 10 % les plus pauvres ont une incidence plus élevée de diabète, de maladies psychiatriques et de maladies cardiovasculaires, comparativement aux 10 % les plus riches⁵.

➤ Conséquences sur la Qualité de Vie

Les personnes vivant dans les déserts médicaux non seulement vivent moins longtemps, mais elles passent également une plus grande partie de leur vie en mauvaise santé. En 2021, 45 % des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale déclaraient souffrir de problèmes de santé chroniques ou durables, contre 35,8 % pour celles non concernées par ces situations. Cette situation est aggravée par le manque de suivi médical et l'accessibilité réduite aux soins préventifs et curatifs.

➤ De façons globale

Les déserts médicaux en France aggravent les inégalités de santé en limitant l'accès aux soins, ce qui réduit l'espérance de vie et détériore la qualité de vie des populations affectées. Il est essentiel de mettre en place des politiques visant à améliorer l'accès aux soins dans ces zones, comme le développement de la télémédecine, l'incitation à l'installation de professionnels de santé dans les zones sous-dotées, et l'amélioration des infrastructures de transport pour réduire ces inégalités

³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6966398>
⁴ <https://www.santepubliquefrance.fr/les-inegalites-sociales-et-territoriales-de-sante>
⁵ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7666863?sommaire=7666953>

Les conséquences de cette situation sont désastreuses. Les patients des zones sous-dotées se voient contraints de parcourir de longues distances pour consulter un médecin, avec des délais d'attente souvent inacceptables pour obtenir des soins nécessaires. Cette situation engendre une détérioration de l'état de santé des populations concernées, aggravant les inégalités sociales et territoriales.

De plus, les infirmiers travaillant dans ces zones sont soumis à une pression croissante. La pénurie de médecins conduit à une surcharge de travail pour les professionnels paramédicaux, compromettant la qualité des soins prodigués et augmentant le risque de burn-out parmi les soignants.

➤ **Les demandes du SNPI**

Face à cette situation critique, le SNPI formule les demandes suivantes :

1. Condamner l'état pour faute par son inaction à mettre en pratique les solutions permettant de résoudre le problème des déserts médicaux et donc d'entraîner des conséquences désastreuses sur la vie des Français.
2. Sommer l'Etat de mettre un système de régulation de l'installation médicale comme proposé par la cour des comptes.
3. Augmenter drastiquement le nombre de place pour former des médecins et sortir du numerus apertus qui est un numerus clausus déguisé. Permettre aussi aux étudiants ayant échoué aux épreuves de médecine de 2020 à 2023 de pouvoir retenter les épreuves en candidat libre.
4. Mettre en place des systèmes de coordination plus efficaces entre les différents niveaux de gouvernance (local, régional, national) pour maximiser l'impact des initiatives locales et éviter les redondances et les inefficacités
- 5 Permettre réellement aux autres professions de santé d'évoluer sans texte tronqué comme ce fut le cas pour la PPL RIST 1 et 2

Conclusion :

Le SNPI soutient pleinement le recours d'UFC-Que Choisir contre l'État pour son inaction face aux déserts médicaux. Il est impératif que des mesures urgentes et efficaces soient prises pour garantir l'accès aux soins de santé pour tous les citoyens français. Nous appelons l'État à assumer ses responsabilités et à mettre en œuvre des politiques publiques à la hauteur des défis posés par cette crise sanitaire.

Décision adoptée lors du Conseil National SNPI du 16 mai 2024.



Virginie FLAMISSET
Présidente du SNPI